

Ste ACD - Aircamp

5 Rue Edmond Michelet

34500 Béziers

Tél : 06 13 02 89 24

RCS : 811 039 114 R.C.S Béziers

S.A.S au capital de 2500 euros

Siret : 811039114000120

TVA : FR 06 811039114



CONDITIONS GENERALES Aircamp (prestation internet)

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions générales de mise en place d'un site internet comprenant la conception, l'hébergement, la demande de référencement, le dépôt de nom de domaine, les forfaits annuel de prestation et la maintenance selon les spécifications délais et prix prévues aux présentes.

Article 2 – la conception du site internet

ACD Aircamp assure la conception du site en langage HTML, XHTML, FLASH, XML, PHP, JAVASCRIPT, CMS ou tout autre langage informatique permettant de réaliser les sites internet en vue de sa consultation sur le réseau internet, selon les modalités techniques et financières définies ci-après.

Les prestations portent sur la réalisation d'un site internet selon les spécifications du cahier des charges convenu et joint en annexe comprenant notamment l'arborescence du site, liens hypertextes, la fourniture des textes si nécessaire, les graphismes et les données audio.

ACD Aircamp s'engage à concevoir et réaliser le site en mettant en place les informations et données fournies par le client en adaptant et en mettant en forme le contenu, sous réserve des données notoirement protégées ou manifestement illicites que le concepteur se réserve le droit de refuser.

ACD Aircamp assure la programmation des applets script nécessaires à la bonne consultation des sites, selon les règles de l'art et la mise en format convenu. Il assure également la conception visuelle du site, en y intégrant les éléments graphique, selon un format standard tel que JPEG, JPG, GIF, PNG etc.

ACD Aircamp assure la réalisation et la mise en place définitive du site. ACD Aircamp doit vérifier avant le lancement du site le fonctionnement des applets, des liens hypertextes, du renvoi de courriers, du téléchargement des documents et effectuer les tests nécessaires à l'utilisation de toutes les composantes du site et parties du site.

Le site internet sera considéré comme étant validé par le client si celui-ci n'émet aucune opposition à la conformité du site dans les deux jours ouvrés après la mise en ligne du site et/ou la réception de la Lettre, du Mail ou de la Télécopie de la livraison du site.

La signature par le client du présent devis bon de commande est le fait déclencheur d'une part de l'exigibilité des échéances et d'autre part pour le cessionnaire de la faculté de règlement de la facture du fournisseur.

Les modifications demandées par le client dans le cadre de la conception du site doivent impérativement faire l'objet d'une demande écrite adressée par mail, télécopie ou courrier. A défaut, elles ne seront pas prises en compte par ACD Aircamp.

Article 3 – Enregistrement du Nom de Domaine

ACD Aircamp enregistre au nom de son client le nom de domaine, choisi par ce dernier, étant précisé que le client se sera assuré préalablement de la disponibilité conformément au droit et a la propriété intellectuelle et notamment des marques et signes distinctifs déposés ou notoires.

Dans l'hypothèse où le nom de domaine choisi est déjà déposé, ACD Aircamp s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais, par courrier, mail ou télécopie. A réception de cette information le client disposera de cinq jours ouvrés pour transmettre à ACD Aircamp le nouveau nom de domaine.

A défaut, ACD Aircamp, après avoir procédé aux vérifications nécessaires, attribuera sous sa seule responsabilité un nom de domaine au site qu'elle aura conçu pour le client, avec un justificatif d'enregistrement du nom de domaine.

Le client s'engage à déclarer le site à la CNIL (par écrit CNIL 21, rue Saint-Guillaume - 75340 PARIS cedex 7, ou sur son site <https://www.cnil.fr/rubrique/DECLARER>), dès lors qu'il constitue un traitement de données personnelles et à communiquer le numéro de déclaration au PRESTATAIRE afin que celui-ci le fasse figurer sur le site (mentions légales).

Article 4 – Hébergement

La prestation d'hébergement est sous traitée par ACD Aircamp à toute société de son choix présentant les caractéristiques de sérieux. ACD Aircamp s'engage à faire héberger sur un centre serveur le site internet du client et par conséquent à faire respecter les prestations suivantes :

- La mise en place d'un volume de stockage nécessaire et suffisant dans la limite de 2 GigaOctets.
- La surveillance du bon fonctionnement centre serveur
- La sauvegarde régulière des données du site internet par tout moyen approprié et selon une périodicité journalière.
- ACD Aircamp crée une adresse électronique en rapport avec le nom de domaine du client qui sera intégré au site internet de ce dernier.
- Interruption de service : en cas d'éventuelles interruption de services les heures ou journées seront automatiquement compensées par la prolongation du contrat correspondant à la durée d'interruption du service, aucune autre compensation ne pourra être réclamée par le client.

Article 5 – Référencement Naturel

Le référencement est la technique visant à inscrire et à enregistrer le site internet auprès d'annuaire ou de moteur de recherche afin de le faire connaître, optimisation et rectification périodique des différentes balise présentes dans la partie meta du site.

Le département Référencement, lorsque cette option à été contractualisée par le client et fait l'objet d'une facturation séparée de la maintenance annuelle, ACD Aircamp s'engage à effectuer les différentes interventions techniques sur le site du client nécessaires afin de permettre le référencement du site internet auprès des différents moteurs de recherche.

La présente prestation ne comprend pas l'achat de lien sponsorisé auprès des différents moteurs de recherche ou des sociétés tierces. Les moteurs de recherche étant par définition des sociétés tierces et indépendantes, leurs algorithmes de classement évoluant de manière permanente, aucune garantie de positionnement ne peut être donné au client sur les moteurs de recherche.

Article 6 – Maintenance et Modifications du site :

ACD Aircamp met à la disposition de ses clients pendant la durée du contrat les moyens humains et techniques nécessaires à la maintenance du site objet des présentes.

Le client dispose de 2h par an après validation de son site. Ces modifications ne peuvent porter que sur les images et les textes du site, mais en aucun cas sur l'arborescence ou la charte graphique du site internet du client.

Ces modifications doivent faire l'objet d'une demande formulée par courrier, Mail ou télécopie.

Les demandes formulées oralement ne seront pas prises en compte.

Article 7 – Administration du site :

Lors de la réalisation du site internet le client à la faculté d'intégrer ses propres données ou créer des page via le CMS installé. ACD Aircamp fournit aux clients les codes administrateurs relatifs à ces modules afin de lui permettre d'y intégrer les données qu'il souhaite, textes et images dans des formats communs et non propriétaires adaptés à la bonne diffusion sur internet, et de modifier les dites données aussi souvent que nécessaire. Pour des raison de confidentialité technique et de sécurité, aucun accès serveur ou FTP ou autre ne sera accordé au client ou bien à des sociétés tierces non validées par la société Aircamp. Le client prend acte que les données alimentant ces modules sont de sa seule responsabilité et qu'il a par conséquent la charge des vérifications utiles au regard de la législation en vigueur. L'administration du site internet, les différents accès, l'hébergement du site sur le serveur, le renouvellement et la restitution des noms de domaine, sont soumis au règlement intégral des factures notamment de la facture de prestation annuelle et les factures des différentes options. ACD Aircamp ne peu en aucun cas être tenue responsable du contenu que le client aura lui même complété et intégré dans les modules.

Article 8 – Licence d'exploitation :

ACD Aircamp est propriétaire des droits intellectuels, sous réserve de dispositions particulières. Les contenus créés par le client, textes, photos, vidéos restent naturellement sa propriété exclusive.

Article 9 – Mention de ACD Aircamp sur le site :

Le client autorise ACD Aircamp à indiquer ses coordonnées sur le site, voire à faire mention du site comme exemples de réalisations ACD Aircamp sur les documents commerciaux et publicités de ce dernier.

10.1 Responsabilité de ACD Aircamp :

D'un commun accord, les parties conviennent que ACD Aircamp est soumis en fonction des options contractualisées à une obligation de moyen au titre de l'hébergement, du référencement (on site), et de la demande d'achat du nom de domaine.

D'un commun accord les parties conviennent que ACD Aircamp est soumis à une obligation de moyen renforcé au titre de la maintenance.

ACD Aircamp :

Décline toute responsabilité sur le nom de domaine du site conçu choisi par le client qui s'assure de sa disponibilité au regard des droits de propriété industrielle, des marques, des noms, des signes distinctifs, détenus par des tiers comme indiqué l'article 3 des présentes.

Décline toute responsabilité sur l'utilisation et la diffusion par le client pour la conception, la mise en place et l'évolution du site, de données protégées par les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Le client a dans tous les cas la charge de vérifier les droits d'auteur et d'obtenir le cas échéant l'autorisation expresse desdits auteurs, préalablement à l'intégration dans le site ou à la diffusion sur le site, de données et œuvres protégées.

Décline toute responsabilité sur le traitement informatique par le client de données nominatives et personnelles de tiers pour lesquelles le client s'engage à obtenir l'autorisation préalablement à toute diffusion. Conformément à la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 intitulée « Informatique et Liberté », la directive européenne n°95-46 du 24 Octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. la Directive Européenne n°2002-58 du 12 Juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques ainsi qu'à la convention du Conseil de l'Europe n° 108 du 28 Janvier 1981. Le prestataire décline dans les mêmes conditions toute responsabilité sur la diffusion d'information et de données contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public. Dans tous les cas précités, le client, dans ses rapports avec le prestataire, supportera la responsabilité finale en cas de diffusion de données protégées, illicites ou nominatives et personnelles, conformément aux règles applicables ci-dessous rappelées.

Le prestataire est tenu d'une obligation de moyen, d'information et de vigilance à l'égard de son client, sa responsabilité étant écartée dès lors qu'il n'a pas eu effectivement connaissance du caractère illicite ou protégé des informations diffusées par le client, ou lorsque saisi par une autorité judiciaire ou un tiers il n'a pas agi immédiatement afin de faire cesser l'infraction, conformément à la directive européenne n°2000-31 du 08 juin 2000 et à l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004. La loi de 2004 précitée ne prévoit pas à la charge du prestataire technique.

<< D'obligation générale de surveillance, des informations transmises et stockées, ni des faits ou des circonstances révélant des activités illicites >>.

ACD Aircamp réalisateur de site web, ne saurait être tenu pour responsable de la diffusion de données illicites constitutives d'un délit de presse ou attentatoires au respect de la vie privée et des personnes, seul le client en tant que fournisseur desdites données utilisées pour la conception et la réalisation du site étant responsable au sens de la directive du 08 juin 2000.

10.2 RGPD

– Réglementation

En tant que sous-traitant, notre société s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le règlement européen sur la protection des données ») et la loi informatique et libertés modifiées.

Objet :

L'objet de la présente déclaration est d'établir un descriptif des garanties minimales et suffisantes au regard des mesures de sécurité technique et organisationnelles demandées par la CNIL dans son guide du sous-traitant RGDP : (voir sur le site) <https://www.cnil.fr>

Pilote et délégué à la protection des données (DPO) :

Pour toute demande relative à notre mise en conformité et aux traitements des données, vous pouvez vous adresser à M. Catillo Bruno, DPO et fondateur de la société sur son adresse contact@aircamp.fr

Obligation de transparence et de traçabilité :

La société ACD Aircamp met à dispositions des outils permettant de réaliser des opérations telles que :

- Google analytics
- Google search console

La collecte des données personnelles à travers l'outil de suivi d'audience Google Analytics utilisé sur le site a pour but de :

Analyser le comportement des internautes sur le site afin de pouvoir mesurer leur audience et améliorer leur performance. Google Analytics utilise des cookies tiers afin de distinguer les utilisateurs. Les cookies sont des fichiers texte installés sur le terminal des internautes. Ils ne contiennent aucune information nominative, uniquement des identifiants créés de manière aléatoire.

La société ACD Aircamp ne collecte ni ne conserve les données de ses clients hormis leurs identifiants de connexion nécessaires à l'administration de leur site internet et les identifiants de leurs adresses mail en relation avec leur entreprise exclusivement. La société ACD AIRCAMP s'engage à ne jamais diffuser ces données sauf demande expresse de ses client.

- Traitements de données :

La société Aircamp ne collecte en aucun cas les données commerciales de ses clients.

Les données commerciales de ses clients sont collectées par des outils destinés aux réservations pour lequel la société ACD Aircamp ne possède pas d'accès ni de vues. Ces actions de collectes de données se fait via des sociétés spécialisées telle que Thelis, Ctoutvert, Inaxel, Nova résa, etc a qui il appartient de mettre en place des mesures interne de collectes et exploitations de ces données.

Les listings transmis par ses clients à la société ACD AIRCAMP en vue de router des opérations promotionnelles via d'autres professionnels du routage ne sont pas conservés. Ces listings adressés à la société Aircamp afin de router les campagnes promotionnelles de ses clients restent sous l'entière responsabilité de ses clients, lesquels doivent s'assurer de l'acceptation de ses prospects afin de pouvoir les contacter. La société AIRCAMP décline toutes responsabilité en cas de plainte des prospect au sujet de la protection de leur données personnelles, ne pouvant pas vérifier l'acceptation tacite des prospects.

10.3 Limitation de Responsabilité :

ACD Aircamp exclut toute responsabilité à quelque titre que ce soit pour les dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours des tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la cause du présent contrat, quand bien même ACD Aircamp en aurait été préalablement avisé, ainsi que les dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du contrat. La responsabilité civile de ACD Aircamp ne pourra être engagée de son fait ou de ses collaborateurs que dans le cas d'actes accomplis, par elle ou par ceux-ci, dans le cadre de l'exécution du contrat et pour le seul cas où sera établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute lourde de ACD Aircamp.

En tout état de cause, dans l'hypothèse où la responsabilité de ACD Aircamp serait retenue à quelque titre que ce soit, le montant total des indemnités que ACD Aircamp pourrait être amené à verser au client ne pourra excéder le montant perçu par ACD Aircamp au titre du présent contrat et de la prestation annuelle et ce, quelques que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

Article 11 – Garantie :

Le client garantit ACD Aircamp dans les termes et conditions visées à l'article 12 des présentes contre tout recours ou action que pourraient lui intenter, à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice des droits lui étant consentis par le présent contrat, tout utilisateur ou tiers et de manière générale les auteurs ou les ayants droits ou éditeurs ainsi que toute autre personne ayant participé directement ou indirectement au développement ou à la réalisation du site, et toute personne susceptible de faire valoir les droits quelconques sur tout ou partie du site.

Article 12 – Résiliation :

12.1. Les prestations réalisées par la société Aircamp et ses différents sous traitants se paient en intégralité au premier jour de la prestation ou des forfaits annuels, sauf délais de paiements accordés et clairement explicités sur la facture.

12.2.

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par ACD Aircamp, sans aucune formalité judiciaire, huit jours après la mise en demeure restée infructueuse, dans les cas suivants :

- Non paiement à terme d'une seule échéance.
- Non exécution d'une seule des conditions du contrat
- Inexactitude des déclarations transmises par le client à ACD Aircamp
- Non réalisation de ses obligations de déclaration par le client.

Après mise en demeure ACD Aircamp conserve le droit de résilier le contrat, même si le client a proposé le paiement ou l'exécution de ses obligations ou même s'il y a procédé après le délai fixe.

12.3. Le contrat peut être résilié de plein droit par ACD Aircamp sans mise en demeure dans les cas suivants :

- En cas de cessation d'activité partielle ou totale du client
- En cas de diminution des garanties et sûretés.
- Si le client fait l'objet de poursuites de la part de ses clients.
- Si le site Internet ou des éléments du site Internet viole les droits de tiers ou est contraire à l'ordre public.

Article 13 – Invalidation partielle :

Si l'une ou l'autre disposition du présent contrat ou de ses annexes venait à être annulé ou privée de tout ou de ses effets par une décision ou un événement indépendant de la volonté de l'une ou l'autre des parties, cette nullité ou cette privation d'effet n'entraînera pas la nullité des autres stipulations du contrat.

Les parties conviennent expressément de remplacer d'un commun accord la ou les dispositions annulées ou privées d'effet si l'une d'elles le demande.

Article 14 – Confidentialité :

Pendant toute la durée des présentes et mêmes après la cessation, pour quelque cause que ce soit, ACD Aircamp s'engage à conserver strictement confidentielles l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit, économiques, techniques, relatif au client et à toute personne liée de quelques façons que ce soit à ce dernier, auquel il aura pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution des présentes. ACD Aircamp prendra vis-à-vis de son personnel, de ses filiales et sous traitant éventuels, toutes mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité le respect de l'obligation de confidentialité ci-dessus visée.

Article 15 – Tolérances :

La renonciation à invoquer le bénéfice d'une clause quelconque des présentes dans un cas particulier ne saurait être interprétée comme constituant une renonciation à invoquer cette clause ou toute autre clause dans un autre cas.

Article 16 – Élection de domicile :

Pour tout ce qui concerne les présentes, les parties font élection de domicile, à savoir :

- Le prestataire a son siège social tel qu'énoncé en première page du présent contrat.
- Le client à son siège social ou à son adresse tel qu'énoncé en première page du présent contrat.

Article 17 – Loi applicable – attribution de juridiction :

Le présent contrat est régi par la loi française. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera de la compétence du Tribunal de commerce dans le ressort du siège social de ACD Aircamp ou au choix du prestataire de l'un de ses établissements secondaires. Le client reconnaît que le site objet du présent contrat à un rapport direct avec son activité professionnelle et qu'en conséquence les dispositions du code de la consommation ne s'appliquent pas.